



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA de Corrèze

L'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA « La Gaule Corrèzienne » s'est tenue le **13 Février 2010** à 20H00 à la mairie de Corrèze.

- *Etaient présents* : M. BRUGNEAUX Christian, M. SICARD Max, M. ALTIERI Guillaume, M. PETITJEAN Stéphane, M. LAURENT Roland, M. BONNETTE Frédéric, M. VITRAC Jean-Pierre, M. BACHELOT Franck

- *Etaient excusés* : Mme Anne Cholet, technicienne rivière à la communauté de communes de Tulle, M ; Marc Lescure, président de l'AAPPMA de Tulle

Les personnes présentes notent l'absence regrettable de certains membres du conseil d'administration. L'envoi des courriers individuels ne semble pas mobiliser les foules...ni créer des vocations.

- *Rapport moral du président* :

le président présente les activités de l'association en 2009. Les principales actions ont été le déversement de truite portions à l'ouverture sur la Corrèze à Neupont et sur la Montane à Vitrac. 70 kg (environ 500 €) ont été déversés. La deuxième action a consisté en l'achat d'enregistreurs de température qui ont été mis en place sur la Corrèze, la Montane et la Douyge. Les premiers résultats sont attendus au printemps.

M. Brugneaux présente l'évolution de la vente des cartes en 2009. Il note une stabilité et laisse la parole à M. Petitjean pour une présentation de l'étude des membres de l'association qu'il a réalisée. Cette étude est disponible sur notre site Internet, nous ne la détaillerons pas ici.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

- *Bilan financier* :

M. Brugneaux présente un problème pour l'exercice 2009 : une dizaine de timbres 2008 n'ont pas été rendus à la Fédération. Par conséquent, la totalité de chaque carte a été payée, ce qui cause un déficit pour l'exercice 2008. En effet, 7 cartes majeurs à 64 €, 3 cartes mineurs à 15 €, 2 cartes journalières à 10 € et 4 cartes découverte à 2€ n'ont pas été rendues, pour un montant total de 521 €, ce qui représente une grosse somme à la vue de notre budget annuel. M. Sicard précise qu'il sera nécessaire d'être plus vigilant à l'avenir car lorsqu'une carte est perdue, l'association paye la totalité de la carte. Le déficit est de l'ordre de - 409 € pour l'année 2009. Avec 13 000 € d'argent en réserve, soit 12 exercices, la situation financière de l'association est très saine. **Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

M. Petitjean pose la question des autres ressources de l'association, à savoir les subventions des collectivités locales et les redevances hydroélectriques des microcentrales. Il s'avère que seules deux communes donnent une subvention à l'association : la commune de Corrèze (64 €) et la commune de Bar (30 €). Il semble que les hydroélectriciens ne verse plus les redevances à l'association. L'assemblée décide de réclamer à nouveau ces montants dus.

La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>



A la vue du bilan financier, il semble par ailleurs peu judicieux d'engager la moitié du budget dans une seule action, à savoir le déversement de truites pour l'ouverture. M. Petitjean précise que cette action, suite aux contrôles nombreux réalisés les jours suivants n'a eu d'effets que sur 3 à 4 jours maxima. Une réflexion devra être menée dans ce sens, tout comme l'utilisation potentielle d'autres moyens d'alevinages (alevins à résorption etc.).

L'assemblée procède à la désignation des membres de la commission de contrôle. M. ALTIERI Guillaume et M. PEYRETAILLADE Mickaël sont désignés contrôleurs aux comptes.

M. Petitjean présente la réalisation du site Internet ainsi que les principaux résultats de l'enquête menée auprès des pêcheurs en 2009. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'association.

M. Brugneaux et M. Petitjean présentent les projets pour 2010 dont les principaux sont :

- adoption définitive du territoire de gestion
- réalisation des travaux piscicoles sur le ruisseau Noir
- réalisation d'une pêche électrique d'inventaire sur la Corrèze au pont de Neupont
- création d'un bulletin de l'AAPPMA, distribué à tous les membres

Ce programme d'activités est adopté à l'unanimité.

Lors des questions diverses, M. ALTIERI précise qu'il s'installe en tant que garde pêche diplômé sur le territoire de l'AAPPMA de Corrèze. Il serait également intéressé par la fonction de garde pêche particulier de l'association.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 23H30.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brugneaux', written over a horizontal line.

Le secrétaire

Jérémy VISCA

Pièces jointes : bilan d'activités détaillé 2009

La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>